

# Le Contrat Pro Funéraire "à la carte"

## C'est quoi ?

Le contrat de professionnalisation est conclu entre un employeur et un salarié



Une formation en alternance, associant pratique en entreprise et théorie dans un organisme de formation externe.

Il permet l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle



L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes

## C'est pour qui ?

Toute personnes de plus de 16 ans pour compléter sa formation initiale



Les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans inscrits à Pôle Emploi

Les bénéficiaires du RSA de l'ASS, de l'AAH ou ayant bénéficié d'un contrat aidé



## Comment ça fonctionne ?

Le contrat de professionnalisation est établi via un formulaire CERFA qui fait office de contrat de travail



150H  
minimum

Il peut être conclu en CDI ou en CDD (6 à 12 mois) et comporte 15 à 25% de formation

Le bénéficiaire du contrat pro perçoit de 55 à 100% du SMIC



## Quels sont les avantages ?

### Pour le bénéficiaire

La garantie d'une formation complète, en adéquation avec les attentes de l'entreprise, ainsi qu'un revenu garanti



### Pour les entreprises

Un collaborateur 100% opérationnel avec une solide formation, ainsi que des aides à l'embauche



Les frais de formation sont couverts par l'OPCA et pas de prise en compte dans l'effectif de l'entreprise pour les seuils sociaux et fiscaux

Vous souhaitez en savoir plus ou vous envisagez de recruter en contrat pro ?

école  
de funétique  
CENTRE DE FORMATION FUNÉRAIRE

Céline Marionneau  
contact@ecole-funetique.fr  
www.ecole-funetique.fr  
02.51.37.28.88.